

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Communauté de Communes du Pays de Bitche

Enquête publique relative au projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Pays de Bitche (Partie Est – 37 communes)

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet de PLU intercommunal du Pays de Bitche, (Partie Est – 37 communes) pour une durée de 33 jours consécutifs :

du 17 juin au 19 juillet inclus.

Par arrêté du 22/05/2019, le Président de la Communauté de Communes du Pays de Bitche a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet arrêté du PLU intercommunal du Pays de Bitche (Partie Est – 37 communes). Le siège de l'enquête est la Communauté de Communes du Pays de Bitche.

A cet effet, Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Strasbourg a désigné M. Patrice KIHLE, en qualité de Président de la commission d'enquête et M. Fabien BOUR et M. Didier GUELLE, en qualité de membres titulaires de la commission d'enquête.

L'enquête se déroulera à la Communauté de Communes du Pays de Bitche et dans les 37 mairies des communes membres concernées.

Le dossier d'arrêt du PLUi ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Président de la commission d'enquête, seront tenus à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes du Pays de Bitche ainsi que dans les 37 mairies des communes membres concernées aux jours et heures habituels d'ouverture, à l'exception des jours fériés et de toute autre fermeture exceptionnelle.

Le(s) commissaire(s) enquêteur(s) se tiendra(ont) à disposition du public pour recevoir ses observations sur le projet de PLUi, aux lieux, jours et heures suivants :

Lieux de permanence	Jours de permanence	Horaires de permanence
Mairie Baerenthal 1 Rue du Printemps d'Alsace	Vendredi 21 juin Mardi 16 juillet	de 15h00 à 16h30 de 14h00 à 15h00
Mairie Bitche 31 Rue Maréchal Foch	Mercredi 26 juin Mardi 16 juillet	de 14h00 à 15h30 de 15h30 à 17h00
Mairie Bousseviller 13 Rue Paul Glath	Jeudi 20 juin	de 17h30 à 19h00
Mairie Breidenbach 1A Rue de l'École	Jeudi 27 juin	de 16h00 à 17h30
Mairie Eguelshardt 45 Rue de l'Église	Vendredi 21 juin	de 14h00 à 15h30
Mairie Enchenberg 25 rue Centrale	Mardi 25 juin Vendredi 5 juillet	de 10h30 à 12h00 de 14h00 à 15h30
Mairie Epping 4 Rue d'Ormersviller	Vendredi 21 juin	de 16h00 à 17h30
Mairie Erching 29 Rue Principale	Vendredi 21 juin	de 17h00 à 18h30
Mairie Goetzenbruck 8 rue Harpe	Mercredi 26 juin Mercredi 10 juillet	de 16h00 à 17h30 de 14h00 à 15h30
Mairie Hanviller 49 Rue Principale	Mardi 25 juin	de 17h00 à 18h30
Mairie Haspelschiedt 9 Rue du Général Stuhl	Vendredi 28 juin	de 14h00 à 15h30

Lieux de permanence	Jours de permanence	Horaires de permanence
Mairie Hottviller 11 Rue de Bitche	Mercredi 26 juin	de 17h00 à 18h30
Mairie Lambach Place de l'Église	Lundi 24 juin	de 14h00 à 15h30
Mairie Lemberg 1, place de la Mairie	Mardi 25 juin Vendredi 5 juillet	de 09h00 à 10h30 de 16h00 à 17h30
Mairie Lengelsheim 14, rue de l'École	Jeudi 4 juillet	de 15h30 à 17h00
Mairie Liederschiedt 7, rue Principale	Vendredi 28 juin	de 16h00 à 17h30
Mairie Loutzviller 18 Rue de l'Église	Mardi 2 juillet	de 10h30 à 12h00
Mairie Meisenthal 4 rue de la mairie	Jeudi 4 juillet Mercredi 10 juillet	de 10h30 à 12h00 de 16h00 à 17h30
Mairie Montbronn 3 Rue de l'Église	Mercredi 3 juillet Mardi 9 juillet	de 14h00 à 15h30 de 14h00 à 15h30
Mairie Mouterhouse 1 rue principale	Jeudi 4 juillet	de 08h30 à 10h00
Mairie Nousseviller-lès-Bitche 48, rue Principale	Jeudi 4 juillet	de 17h30 à 19h00
Mairie Obergailbach Rue de la Montagne	Lundi 1er juillet	de 17h00 à 18h30
Mairie Ormersviller 4 Rue du Stade	Mardi 2 juillet Jeudi 11 juillet	de 16h30 à 18h00 de 08h30 à 10h00
Mairie Philippsbourg 8 Route de Baerenthal	Jeudi 4 juillet	de 14h00 à 15h30
Mairie Reyersviller 83 Rue de Lambach	Mardi 9 juillet Mardi 16 juillet	de 17h30 à 19h00 de 17h00 à 18h00
Mairie Rimling 10 Rue de l'Église	Mardi 2 juillet	de 18h30 à 20h00
Mairie Rolbing 18 Rue Saint-Thomas de Conac	Mardi 2 juillet	de 17h30 à 19h00
Mairie Roppeviller 13 Rue Principale	Lundi 1er juillet	de 15h00 à 16h30
Mairie Saint-Louis-Lès-Bitche 1 Place de la Mairie	Lundi 24 juin	de 16h00 à 17h30
Mairie Schorbach 3 rue de la mairie	Mardi 2 juillet Mardi 16 juillet	de 15h30 à 17h00 de 15h00 à 16h30
Mairie Schweyen 66 Rue de l'Église	Mercredi 26 juin	de 14h30 à 16h00
Mairie Siersthal 3 Rue de l'École	Mardi 9 juillet	de 10h30 à 12h00
Mairie Soucht 9 Rue du Kammerfelsen	Mercredi 3 juillet Mardi 9 juillet	de 16h00 à 17h30 de 15h30 à 17h00
Mairie Sturzelbronn 5 rue de l'Abbaye	Jeudi 4 juillet	de 16h00 à 17h30
Mairie Volmunster 4 Place de la Mairie	Mardi 2 juillet Jeudi 11 juillet	de 09h00 à 10h30 de 10h30 à 12h00
Mairie Waldhouse 61 Rue de la Forêt	Vendredi 12 juillet	de 17h00 à 18h30
Mairie Walschbronn 109, rue Principale	Mercredi 26 juin	de 17h30 à 19h00
Communauté de Communes du Pays de Bitche 4 rue du Général Stuhl 57230 BITCHE	Mercredi 26 juin Vendredi 12 juillet Vendredi 19 juillet	de 15h30 à 17h00 de 14h30 à 16h00 de 14h00 à 16h00

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Communauté de Communes du Pays de Bitche

Enquête publique relative au projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Pays de Bitche (Partie Est – 37 communes)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier pourra également être consulté sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/1346>

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions, sur les registres ouverts à cet effet.

Les observations pourront également être adressées par correspondance à l'attention de Monsieur le Président de la commission d'enquête du PLUi Est à l'adresse suivante : Communauté de Communes du Pays de Bitche - 4 rue du Général Stuhl 57230 BITCHE.

Elles pourront également être consignées via le formulaire prévu à cet effet sur le site du registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/1346> ou par courriel à l'adresse suivante : enquete-publique-1346@registre-dematerialise.fr

Elles pourront enfin être directement présentées au(x) commissaire(s) enquêteur(s) durant ses(leurs) permanences pour être consignées dans le registre d'enquête publique.

Elles seront consultables en ligne pendant le délai de l'enquête sur le registre dématérialisé sécurisé pour celles adressées par voie électronique et dans les mairies ou au siège de la Communauté de Communes, sur le registre en format papier pour les autres.

Le projet de PLUi a fait l'objet d'une évaluation environnementale. L'évaluation environnementale ainsi que, le cas échéant, l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement sont jointes au dossier de PLUi et peuvent être consultées dans les mêmes conditions.

A l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête seront clos et signés par le Président de la commission d'enquête.

Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, il transmettra au Président de la Communauté de Communes du Pays de Bitche le dossier de l'enquête accompagné des registres et des pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées.

Au terme de l'enquête publique, le dossier d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Pays de Bitche (Partie Est - 37 communes) sera approuvé par délibération du Conseil Communautaire. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLUi en vue de cette approbation.

Le service Urbanisme de la Communauté de Communes du Pays de Bitche se tient à disposition du public pour fournir des informations sur le projet d'élaboration du PLUi.

Rendez-vous à prendre à la Communauté de Communes aux jours et heures d'ouvertures habituels.

Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Bitche,
Francis VOGT

